



SYNDICAT CGT UES API RESTAURATION

Siège Social : MONS EN BAROEUL

☒ : 152 avenue du Maire Catteau – 59118 WAMBRECHIES

☎ 06.61.75.36.82 & 03.61.08.83.05 ✉ : cgtapi@gmail.com

Convention Collective : Personnel des entreprises de restauration de collectivités (3225) et Hôtel, café, restaurant (3292).

Fiche d'Adhésion Individuelle

Date d'adhésion :

Nom :

Prénom :

Code individuel :

Sexe :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Mail :

⇒ A noter impérativement

Adresse Professionnelle :

Profession :

code individuel :

Statut :

Tél perso :

⇒ A noter impérativement

(Employé, Agent de Maîtrise, Cadre)

Montant mensuel de la cotisation :

€ ⇒ A noter impérativement

(1% du salaire net, joindre copie fiche de salaire)

(66% du montant de la cotisation annuelle est déductible des impôts)

NB : joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.

(Les prélèvements se font du 06 au 10 de chaque mois, à préciser si souhait de date) ⇒ _____

**** N.B : Tout refus de prélèvement pourra entraîner un rappel à hauteur de 2.45€ « frais bancaire » à l'adhérent si celui-ci n'a pas prévenu 10 jours avant la CGT API d'une éventuelle difficulté de paiement. Sans réponses de l'adhérent sur l'incident, la CGT API se verra dans l'obligation de suspendre le prélèvement et d'annuler l'adhésion afin d'éviter des frais bancaires supplémentaires.***

Signature (obligatoire) : je m'engage à adhérer à la CGT API et approuve la Fiche d'adhésion.

Toute l'équipe CGT API RESTAURATION vous remercie de les avoir rejoint et renforcer une équipe active au plus près de vos préoccupations.

DOCUMENTS IMPERATIFS A FOURNIR POUR LE NOUVEL ADHERENT

RIB

Copie fiche de salaire (la dernière reçue)

Fiche connaissance de l'adhérent ci-jointe dûment complétée

ÊTRE SYNDIQUE A LA CGT OUVRE DES DROITS :

Droit de participer et de décider

La CGT fait le choix de la démocratie. Elle décide de ses orientations avec les syndiqués. Ses adhérents sont regroupés dans des syndicats qui sont les organisations de bases de la CGT. Être citoyen dans le syndicat est au cœur de la vie syndicale : donner son opinion, débattre et participer à la prise de décision, s'impliquer dans la vie syndicale, y exercer des responsabilités si on le souhaite.

Droit de se former

La formation syndicale est un droit pour tous les salariés et les privés d'emploi, qu'ils soient syndiqués ou non, sous réserve que la formation soit dispensée par une organisation syndicale représentative. Chaque salarié a le droit de s'absenter 12 jours par an en formation syndicale. Toutefois le total des jours d'absence annuel dans une entreprise est limité. La CGT revendique l'augmentation de ces droits. Les modalités sont similaires dans les secteurs public et privé, même si elles se réfèrent à des bases législatives différentes (Code du travail pour le secteur privé, statuts pour les fonctionnaires ou les entreprises publiques). La différence porte sur la couverture salariale de l'absence : il n'y a pas de perte de salaire dans le secteur public. Pour le privé, sauf en cas d'accord d'entreprise, la compensation est souvent très faible. La CGT revendique la prise en charge intégrale des salaires pour tous. La CGT ambitionne la participation de tous les syndiqués à la formation syndicale dès leur adhésion. La CGT propose plusieurs types et niveaux de formation, de caractère général ou spécifique, ouverts à tous les syndiqués, qu'ils aient ou non des responsabilités syndicales. Ces formations sont organisées, selon les cas, à différents niveaux : l'entreprise, local régional, national... Pour en savoir plus : [Formation Syndicale CGT](#)

Droit à l'information

La CGT dispose d'une presse confédérale dont l'objectif est d'être utile à la réflexion de chacun(e) pour se forger son opinion, participer à l'échange collectif pour décider ensemble. Ouverte sur le monde du travail, utile pour solidariser les intérêts de tous, construire les luttes qui unissent au plan local et national, européen et mondial.

- ▶ Ensemble, mensuel adressé à l'ensemble des adhérents de la CGT.
- ▶ La Nouvelle Vie ouvrière, hebdomadaire d'actualités, pour tous les syndiqué-e-s.
- ▶ Options, mensuel pour les ingénieurs, cadres, techniciens.
- ▶ Vie Nouvelle, 6 numéros par an pour les retraités.

POURQUOI UNE COTISATION SYNDICALE ?

La cotisation syndicale versée régulièrement par le syndiqué matérialise son appartenance à la CGT et constitue un élément vital au financement de l'activité de toute la CGT, du syndicat qui mène l'action à l'entreprise jusqu'à la Confédération. Elle garantit son indépendance à l'égard du patronat et des pouvoirs publics. De combien ? La cotisation fixée statutairement à 1 % du salaire net est un principe d'égalité. Chaque adhérent cotise proportionnellement à ses revenus. Pour une gestion pratique et régulière, la CGT, ses organisations pratiquent et encouragent le prélèvement automatique des cotisations syndicales.



FICHE DE CONNAISSANCE d'un Syndiqué ou Militant

Date d'Adhésion :

Civilité :

(Mr/Mme/Melle)

Date de naissance :

Nom :

Prénom :

Nationalité :

Adresse personnelle :

Code postal :

Ville :

Téléphone Personnel :

Portable :

Téléphone professionnel :

Email :

Fax :

Statut :

(cdd/cdi/retraité)

Catégorie :

(cadre/employé/agent de maîtrise)

Région :